

2017



SANTÉ AU TRAVAIL & HANDICAP

MESDAMES ET MESSIEURS LES CANDIDATS, VOUS NE POURREZ PLUS DIRE QUE VOUS NE SAVIEZ PAS !

L'accident de la vie, la maladie ou le handicap plonge les personnes concernées et leurs familles dans un labyrinthe administratif et juridique, conduisant trop souvent à la précarisation !

Les conséquences des conditions de travail sur notre santé restent trop importantes et réduisent d'une décennie l'espérance de vie. Burn-out, pesticides, gestes répétitifs, substances cancérigènes... : tout le monde est concerné.

La loi régissant l'indemnisation des victimes du travail n'a pas été revue depuis 1898 !

Les personnes handicapées sont encore toujours regardées avec compassion et pitié et non comme des citoyens à part entière !

Le système de protection sociale ne permet pas à tous les citoyens un véritable accès à la prévention, aux soins et à la santé !

2022

QU'EN SERA-T-IL À LA FIN DE VOTRE QUINQUENNAT ?

Serez-vous le ou la Président(e) qui, enfin, permettra aux victimes du travail d'obtenir une réparation identique à celle des victimes de la route ou des actes de terrorisme, voire d'accidents collectifs ?

Ayez l'audace de porter une loi de progrès social et de vous prononcer en faveur d'une profonde réforme et d'une réparation intégrale de tous les préjudices subis par les victimes du travail.

UN RESPONSABLE POLITIQUE NE PEUT PAS NE PAS AVOIR DE PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR SORTIR CES MILLIONS DE CITOYENS DE CETTE PRÉCARISATION !

EN 2017, LES ÉLECTIONS DOIVENT PERMETTRE D'APPORTER DES SOLUTIONS CONCRÈTES AUX ACCIDENTÉS DE LA VIE ! IL NE S'AGIT PLUS DE SE CONTENTER DE PROMESSES SANS CONTENU ET SANS VISION POLITIQUE.

1

RÉVISER LA LOI SUR
L'INDEMNISATION DES
VICTIMES DU TRAVAIL

3

REVALORISER LE POUVOIR
D'ACHAT DES PERSONNES
HANDICAPÉES, INVALIDES
ET ACCIDENTÉES

5

PRÉSERVER
NOTRE SYSTÈME
DE SANTÉ SOLIDAIRE
ET DE QUALITÉ

2

PRÉVENIR
ET INDEMNISER
LA PÉNIBILITÉ
AU TRAVAIL

4

SORTIR DE LA
PRÉCARITÉ LES
AIDANTS FAMILIAUX

6

LEVER
LES OBSTACLES
FINANCIERS
D'ACCÈS AUX SOINS

À PROPOS DE LA FNATH

6 MESURES **URGENTES** À PRENDRE !

La FNATH, association d'utilité publique au cœur de l'action depuis 1921, défend les droits de toutes les personnes accidentées de la vie, en particulier les victimes d'accidents au travail ou de maladies professionnelles et de leurs familles.

Elle compte plus de 100 000 adhérents, 1 000 antennes en France et 20 000 bénévoles.

Contact : elections@fnath.com

1

RÉVISER LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES VICTIMES DU TRAVAIL

2

PRÉVENIR ET INDEMNISER LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

L'INDEMNISATION DES VICTIMES DU TRAVAIL : UNE DISCRIMINATION INSUPPORTABLE, QUI NE PEUT PLUS DURER !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le travail use, casse et mutile encore !
Tant physiquement que psychologiquement.
Le système d'indemnisation des victimes du travail date de 1898, l'époque de Zola ! Avancée majeure à l'époque, il n'a pas évolué depuis.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le burn-out, les cancers d'origine professionnelle, les troubles musculo-squelettiques ou bien encore l'exposition aux pesticides méritent une véritable prise de conscience de notre société.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La prise en compte de la pénibilité au travail n'est pas un gadget ! Il appartient aux politiques de mettre fin à cette inégalité majeure dans l'espérance de vie des personnes en raison des conditions de travail.

MAINTENANT, VOUS SAVEZ ! VOUS AGISSEZ ?

PARIAS DE L'INDEMNISATION, LES VICTIMES DU TRAVAIL DEMANDENT JUSTE DES DROITS ÉQUIVALENTS AUX AUTRES VICTIMES DE DOMMAGES CORPORELS :

1

L'adoption d'une loi juste pour les victimes du travail, faisant passer la législation du 19^e siècle au 21^e siècle

La FNATH demande l'indemnisation intégrale des victimes du travail au terme du prochain quinquennat et, dès 2018, l'adoption de mesures, financées grâce à l'excédent de la branche accidents du travail – maladies professionnelles, telles qu'une meilleure prise en compte de l'indemnisation des taux inférieurs à 10 % et des aides humaines dont ont besoin les victimes du travail.

2

Une véritable politique de prévention et d'indemnisation de la pénibilité au travail

La FNATH demande une reconnaissance facilitée de la pénibilité au travail, par un accès privilégié à la formation tout au long de la vie, et aussi par une retraite anticipée, permettant d'indemniser la différence d'espérance de vie. Le compte pénibilité doit être maintenu, en le simplifiant si besoin.



3

REVALORISER LE POUVOIR D'ACHAT DES PERSONNES HANDICAPÉES, INVALIDES ET ACCIDENTÉES

4

SORTIR DE LA PRÉCARITÉ LES AIDANTS FAMILIAUX

LE HANDICAP ET LA MALADIE NE DOIVENT PAS CONDUIRE À LA PAUPÉRISATION ET LA PRÉCARISATION

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des millions de personnes handicapées, invalides, malades et accidentées vivent sous le seuil de pauvreté. Le montant de l'allocation aux adultes handicapés dépasse à peine 800 euros. Celui de la pension d'invalidité est en moyenne inférieure à 500 euros par mois. Quant à celui de la rente pour les victimes du travail, il est inférieur à 400 euros.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La précarisation est l'issue fréquente pour les aidants familiaux, en particulier les mères d'enfants handicapés qui, trop souvent, vont être contraints à renoncer à leur emploi. Le cadre législatif, en particulier le système des retraites, n'est pas adapté.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Quand on est précaire, on l'est tout au long de la vie ! Le taux de chômage des personnes handicapées reste beaucoup trop élevé. Et les parcours en dents de scie se traduisent par des pensions de retraite qui ne permettent pas de vivre décemment, malgré des périodes parfois longues de cotisations.

MAINTENANT, VOUS SAVEZ ! VOUS AGISSEZ ?

DISCRIMINÉS ET EXCLUS DE LA SOCIÉTÉ, NOUS DEMANDONS JUSTE DE VIVRE EN CITOYENS À PART ENTIÈRE :

3

Une forte revalorisation du pouvoir d'achat des personnes handicapées, invalides et accidentées

Dès la loi de finances pour 2018, la FNATH demande une forte revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés, des pensions d'invalidité et des rentes d'accidents du travail et maladies professionnelles, avec l'objectif d'atteindre un revenu décent, au plus tard à la fin du quinquennat. À la revendication d'une AAH fortement revalorisée doit s'ajouter celle de la fin de la prise en compte des ressources du conjoint.

4

La fin de la précarité pour les aidants familiaux

La FNATH demande de revoir les conditions d'octroi de l'allocation d'éducation pour l'enfant handicapé pour ne plus exiger une cessation partielle ou totale de l'activité professionnelle d'un des deux parents, favoriser leur retour à l'emploi et renforcer leurs droits à la retraite. Par ailleurs, la question des aidants familiaux doit faire l'objet d'une véritable politique globale avec la création d'un statut.

5 PRÉSERVER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ SOLIDAIRE ET DE QUALITÉ

6 LEVER LES OBSTACLES FINANCIERS D'ACCÈS AUX SOINS

L'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS NE DOIT PAS ÊTRE UN LUXE RÉSERVÉ À UNE ÉLITE !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les obstacles à l'accès aux soins restent trop nombreux : déserts médicaux, dépassements d'honoraires, franchises médicales et déremboursements...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de certains médicaments empêche de garantir à tous les malades des soins de qualité et conduit déjà à une sélection des malades. Les effets indésirables médicamenteux représentent en France près de 20 000 décès par an.

LE SAVIEZ-VOUS ?

70 % des personnes handicapées interrogées par la FNATH ont été contraintes de reporter ou de renoncer à des soins, en raison de leur coût (soins dentaires, optiques, achats de médicaments et de prothèses auditives...)

MAINTENANT, VOUS SAVEZ ! VOUS AGISSEZ ?

FACE AUX OBSTACLES NOMBREUX, NOUS DEMANDONS JUSTE DE POUVOIR ACCÉDER À DES SOINS

5

La sauvegarde d'un système de santé solidaire et de qualité

La FNATH rejette toutes les formes de privatisation de l'assurance maladie. Elle demande une politique courageuse du médicament indépendante des lobbies ainsi qu'une politique de lutte efficace contre les déserts médicaux et l'accès aux soins pour tous.

6

La levée des obstacles financiers pour l'accès aux soins

La FNATH demande la suppression de toutes les franchises médicales et l'interdiction des dépassements d'honoraires, mais aussi le maintien de la généralisation du tiers payant. Par ailleurs, elle demande, dès la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, l'augmentation des seuils de la CMU afin d'intégrer les bénéficiaires de l'AAH et des pensions d'invalidité et, d'ici la fin du quinquennat, un projet de loi spécifiquement dédié à la couverture complémentaire des soins pour les personnes âgées et spécialement celles aux revenus modestes.